



**BLAGNAC**  
**QUESTIONS D'HISTOIRE**

**Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 8 (Novembre 1994)**

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS*

*Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC*

## IL Y A CENT ANS... UNE ECOLE PUBLIQUE DE FILLES (suite)

### UN LEGS PROVIDENTIEL

Le 6 novembre 1892, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que "par lettre en date du 23 septembre 1892", maître Barrau, notaire à Toulouse, l'informe qu'aux termes d'un testament public, retenu par lui le 10 août 1892, la Dame Hérisson Jeanne, épouse Bégué, a légué à la commune de Blagnac LA GRANDE maison qu'elle possédait et habitait à Blagnac, à la condition que cette maison sera affectée à une école de filles".

Le terrain semble restreint, il faudra acheter celui qui est contigu et qui appartient à Monsieur Herqué. Déjà les héritiers de la Dame Bégué contestent à la commune la possession des dépendances de la maison léguée. L'époux survivant réclame à la commune (comme aux autres héritiers) une pension alimentaire conformément à la loi du 9 mars 1891.

"Dans ces conditions, cet héritage doit-il être accepté par le Conseil municipal ?" Celui-ci, considérant que "l'immeuble légué est évalué par Monsieur Aussal Jean, maître-maçon à Blagnac, à 6 000 francs, que ce legs est purement gratuit et par conséquent complètement avantageux, que les charges attachées à l'acceptation du legs ne sont pas supérieures à l'avantage que la commune doit retirer de l'acceptation" est d'avis d'accepter.

Monsieur le Maire ajoute "qu'après la donation à la commune de Blagnac par la Dame Hérisson Jeanne épouse Bégué, d'une maison Place du Charron\*, à la condition que cette maison sera affectée à une école de filles, les précédentes délibérations relatives à la construction, à la mairie, d'une école de filles et enfantine doivent être annulées".

L'enquête faite par Monsieur l'Inspecteur Primaire en mars 1893 révèle que la commune de Blagnac compte 1866 habitants dont 160 enfants de 5 à 13 ans. L'école de garçons (70 élèves) est bien installée dans un bâtiment communal, celle des filles (75 élèves) est à l'étroit dans une maison louée, les classes sont exigües, les annexes insuffisantes. Il y a en outre deux écoles privées : "l'école

\* Un charron était installé au numéro 1 de l'actuelle place Hérisson. La cour, devant chez lui, portait le nom de "place du Charron" et ce nom s'est étendu à tout le boulevard jusqu'à la rue de la Croix-Blanche (renseignement donné par Madame Viale).

privée de garçons est précaire, mais celle des filles réunit des conditions de vitalité qui en assurent l'existence pour une période indéterminée".

A la suite de cette enquête, l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet pour qu'il accorde à Blagnac, le droit d'accepter le legs et de construire les écoles de filles car "plusieurs fois le Conseil municipal s'est occupé de cette question, mais toutes ses tentatives ont échoué devant la cherté des emplacements... La construction de cette école est urgente et de tous les projets qui se sont succédés depuis quelques années, celui-ci me paraît le meilleur et le plus facile à réaliser".

Avant de se prononcer, Monsieur le Préfet attend le rapport du Conseil d'Hygiène et de Salubrité. Celui-ci est daté du 28 octobre 1893 et a été fait par Messieurs Basset, Guilhem et Graciette membres du-dit conseil. Ils "ont été invités par Monsieur l'Inspecteur d'Académie à se prononcer sur la salubrité de l'emplacement d'une école de jeunes filles et d'une école enfantine à édifier sur la place du Charron à Blagnac".

Voici donc leurs remarques très complètes et leur conclusion :

"**Cet emplacement** de 6 ares environ, est situé au sud du village, il est central, bien aéré, non loin de l'église; sa surface est plane; des couches argilo-silicieuses mélangées à de la terre d'alluvions le séparent de la nappe d'eau souterraine. Placé à 5 kilomètres en aval de la ville de Toulouse, sur la rive gauche de la Garonne, à 140 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, ce bourg ne laisse rien à désirer quant à l'état sanitaire.

La façade principale du bâtiment donne sur la Place du Charron, à l'orientation du couchant. Le rez-de-chaussée est occupé par trois classes. Une recevra les plus jeunes enfants, les deux autres distinctes et séparées, les jeunes filles.

Au premier étage sera le logement de l'institutrice, au deuxième celui de l'institutrice adjointe.

Ces logements sont sans communication avec les classes. Celles-ci sont d'égale grandeur : 7,30m de largeur, 8m de longueur et 4m de hauteur, soit 58m<sup>2</sup> et un cubage de 233m<sup>3</sup> : ce qui est suffisant pour 40 élèves environ dans chaque classe.

Six larges fenêtres, trois à l'est et trois à l'ouest, fourniront à chaque salle une

lumière abondante, une large ventilation, un éclairage bi-latéral plus intense à gauche qu'à droite.

Le choix des matériaux est bon du point de vue de l'hygiène. Le sol exhaussé de 0,50m au-dessus du niveau extérieur, les salles recouvertes d'un plancher. Pour chasser toute humidité, on ménagera des ventouses d'aération sous le dit plancher.

Les classes seront chauffées au moyen de poêles en faïence alimentés au coke.

La cour des jeux est de petite dimension. Les préaux couverts sont spacieux. Un gymnase sera établi ultérieurement sur un terrain qu'offre Monsieur le Maire dont les jardins avoisinent ce groupe scolaire.

Les institutrices seront privées de jardin, mais les RAMIERS (terme local) communaux, éloignés de 50m seulement pourront servir de promenade.

Les eaux ménagères s'écouleront sur la voie publique. Monsieur l'architecte s'est conformé aux instructions ministérielles pour les water-closets et les urinoirs quant au nombre et aux largeurs. Les fosses seront fixes, voûtées, construites en matériaux imperméables et d'une étanchéité rigoureuse.

L'alimentation en eau potable sera fournie par celle de la ville qui a reçu l'approbation du Comité consultatif d'Hygiène publique de France.



Blagnac - Ecole des Filles

Le cimetière est distant de 800m; il n'existe dans le voisinage de l'école aucun établissement malsain, bruyant ou dangereux.

Le rapport de Monsieur l'Inspecteur d'Académie est des plus favorables. Aucune opposition n'est à formuler; il sera seulement recommandé de faire vérifier attentivement à chaque vidange si la fosse est toujours parfaitement étanche".

Par un arrêté en date du 9 novembre 1893, Monsieur le Préfet donne à la Commune de Blagnac "la permission de recevoir le legs" et par conséquent de construire ces écoles tant attendues.

Les pourparlers entre le Sieur Herqué et la Commune avaient déjà commencé dès la connaissance du legs et se précisent, suite à l'expertise favorable de Jean Aussal à qui Monsieur le Maire avait demandé son appréciation concernant l'immeuble et le terrain à acheter au dit Sieur Herqué. Jean Aussal écrit le 20 janvier 1894 : "La propriété dont il s'agit... est contiguë à une appartenant à la commune et forme avec cette dernière un îlot donnant sur deux rues et une place. Elle se compose d'une maison à l'angle des rues sur lesquelles elle a accès, d'une écurie à la suite et d'une porcherie. L'habitation a un rez-de-chaussée, un premier étage et un galetas... Il résulte de nos estimations, qu'à notre avis, la valeur de cet immeuble serait de huit mille cent quatre francs. En conséquence... nous croyons qu'en l'acquérant au prix de sept mille francs la Commune la paye au-dessous de sa valeur réelle". Monsieur le Maire reçoit, le 31 janvier 1894, la confirmation de la promesse de vente du Sieur Louis Herqué, un curé de Saussens, canton de Caraman. Celui-ci déclare : [je] "m'engage à vendre à la Commune de Blagnac, conformément à ma lettre du 27 septembre 1893, une maison située au village de Blagnac... confrontant au levant la rue du Petit Moulin, du couchant la maison léguée à la Commune par la Dame Hérisson Jeanne épouse Bégué, du Nord à la grande rue du village et du sud à la propriété de Monsieur Félix Debax et aujourd'hui occupée par les époux Laffont avec toutes ses dépendances et jardin contigu... Cette vente est consentie par moi, moyennant la somme de 7 000 francs...".

L'abbé Herqué demandait en septembre 1892, 8 000 francs pour la maison, plus 2.000 francs d'indemnité pour le locataire qui occupait cette maison. Il a consenti à cette vente pour la somme de 7 000 francs sans indemnité sous condition "que la largeur de la rue dite du Coin de Rouy [actuelle rue des

Pêcheurs], où il doit construire, sera de 4 mètres". Ce qui lui a été accordé dans la séance du 5 février 1893.

Ainsi en 1894, les diverses autorisations sont accordées, tous les rapports sont bons, le Sieur Herqué vend son terrain à un prix "acceptable", les plans et devis ont été approuvés par le Conseil municipal : la construction de l'école de filles peut donc commencer.

Il y a bien les héritiers de Dame Jeanne Hérisson, épouse Bégué, qui contestent toujours à la commune la propriété du jardin attenant à la maison léguée !... Mais les Conseillers municipaux et le Maire trouveront bien un moyen de s'arranger.

Avant de parler de ce problème et de la construction elle-même, nous pensons qu'il serait bon de faire connaissance avec Jeanne Hérisson.

### UNE GENEREUSE DONATRICE

Jeanne Hérisson est née le 9 février 1833 à Blagnac, fille de Guillaume et de Elisabeth Bourthoumieu.

Son père était tailleur ainsi que son grand-père paternel. Son grand-père maternel, Béranger Bourthoumieu, était propriétaire et passementier à Blagnac.

Ses ancêtres sont Blagnacais depuis longtemps.

En effet, en 1683, un certain Jean Bernard HERISSON (ou HERISSOU) se marie à Blagnac, mais n'y est pas né. Avec ses deux fils restés vivants (il a perdu 3 fils et une fille en bas âge), Jean et Pierre, il "fait souche" dans ce village. Les Hérisson sont cultivateurs, tuiliers, menuisiers, passementiers ou tailleurs d'habits.

Un Jean Hérisson sera Maire de Blagnac en l'an II (1793).

Le frère de Jeanne, Guillaume Hérisson, né en 1831, sera tailleur comme son père et son grand-père qui tous deux portaient le même prénom.

Jeanne apprendra le métier de couturière au contact de son père et de sa mère couturière elle-même. Elle se marie le 16 juillet 1868 avec Jean Garaud, passementier et de six ans plus jeune qu'elle. Elle signe au bas de son acte de mariage et non son époux. En 1874, ce couple a un fils, Guillaume Marius, qui ne vit même pas deux mois.

Au moment de la naissance de son fils, Jean Garaud a changé de métier : il est cafetier. Il décède cinq ans plus tard, le 28 mai 1879. Jeanne, restée veuve,

ne se remarie qu'en 1890 avec Joseph Bégué : originaire de Cornebarrieu, propriétaire et maçon, veuf lui aussi. Elle est alors dite "propriétaire et aubergiste".

Pourquoi un remariage si tardif ? Quels ont été les sentiments de cette femme, seule si longtemps, sans enfant ? Pourquoi a-t-elle fait ce don à la Commune ? Impossible de répondre avec certitude à ces questions : chacun de nous ne peut échafauder que des hypothèses !

Elle était peut-être malade : elle a fait son testament public le 10 août 1892 et est décédée le 21 septembre de la même année "dans sa maison d'habitation sise au village de Blagnac place du Charron". Ce sont ses voisins Jean Peres, âgé de 50 ans, sergent de ville et tambour-afficheur et Jean Gleyses, âgé de 43 ans, garde champêtre, qui vont déclarer son décès.

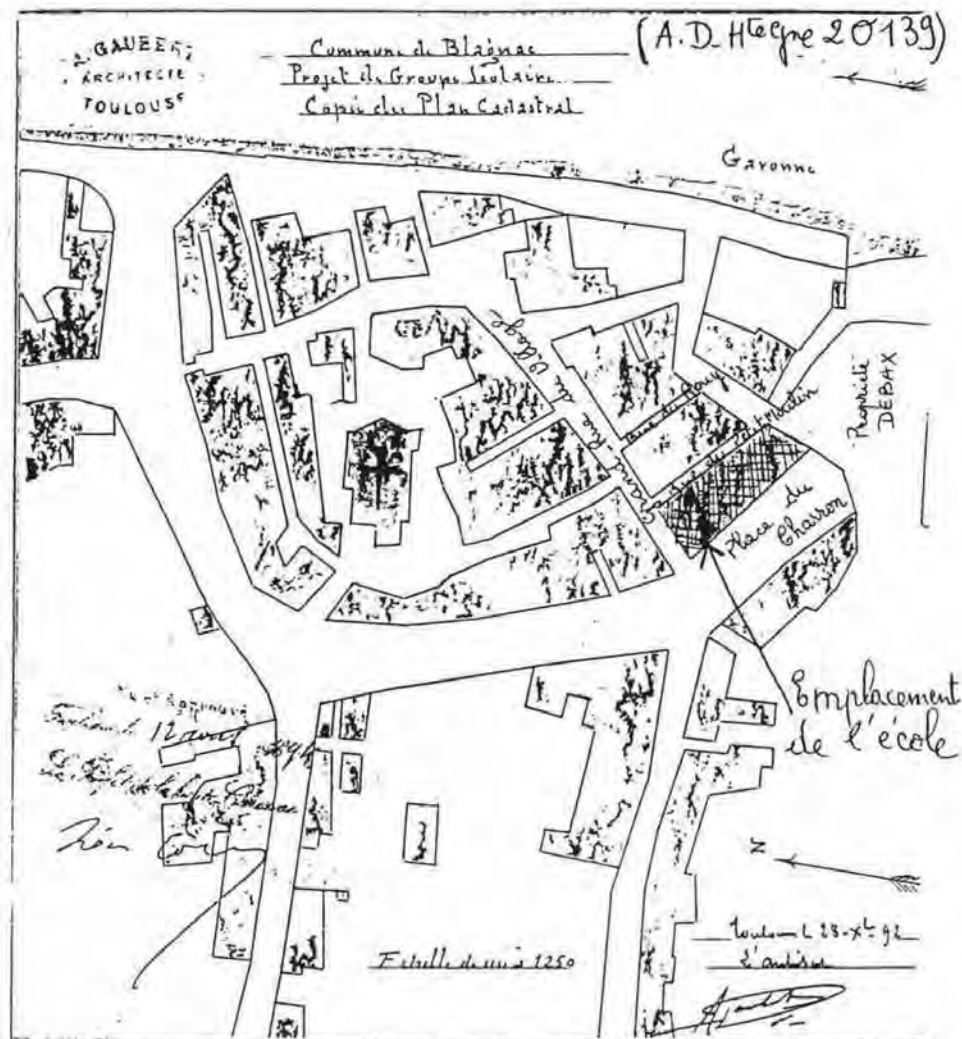
Elle ne laisse comme héritiers que son mari, Joseph Bégué, et des cousins et cousines. Elle institue "comme légataires généraux et universels tous [ses] cousins germains du côté paternel et maternel qui seront vivants à l'époque de [son] décès pour égales parts entre eux". Pourtant, elle favorise une de ses cousines du côté maternel : Rosalie Bourthoumieu épouse de Martin Lanaspèze, maréchal-ferrant, originaire de Ste Foy de Peyrolières, en lui léguant "la grange... place du Charron en face la grande maison léguée à la Commune".

C'est cette phrase qui va permettre justement à la commune de se défendre lorsque les autres héritiers prétendent, dès la connaissance du testament, fin septembre 1892, que seule la maison lui a été léguée et non les dépendances. Mais, fait remarquer Monsieur le Maire, le 6 novembre 1892 "cette grange est située en face le fond des dépendances de la maison léguée à la commune, donc c'est bien la maison et les dépendances qui sont le lot de la commune".

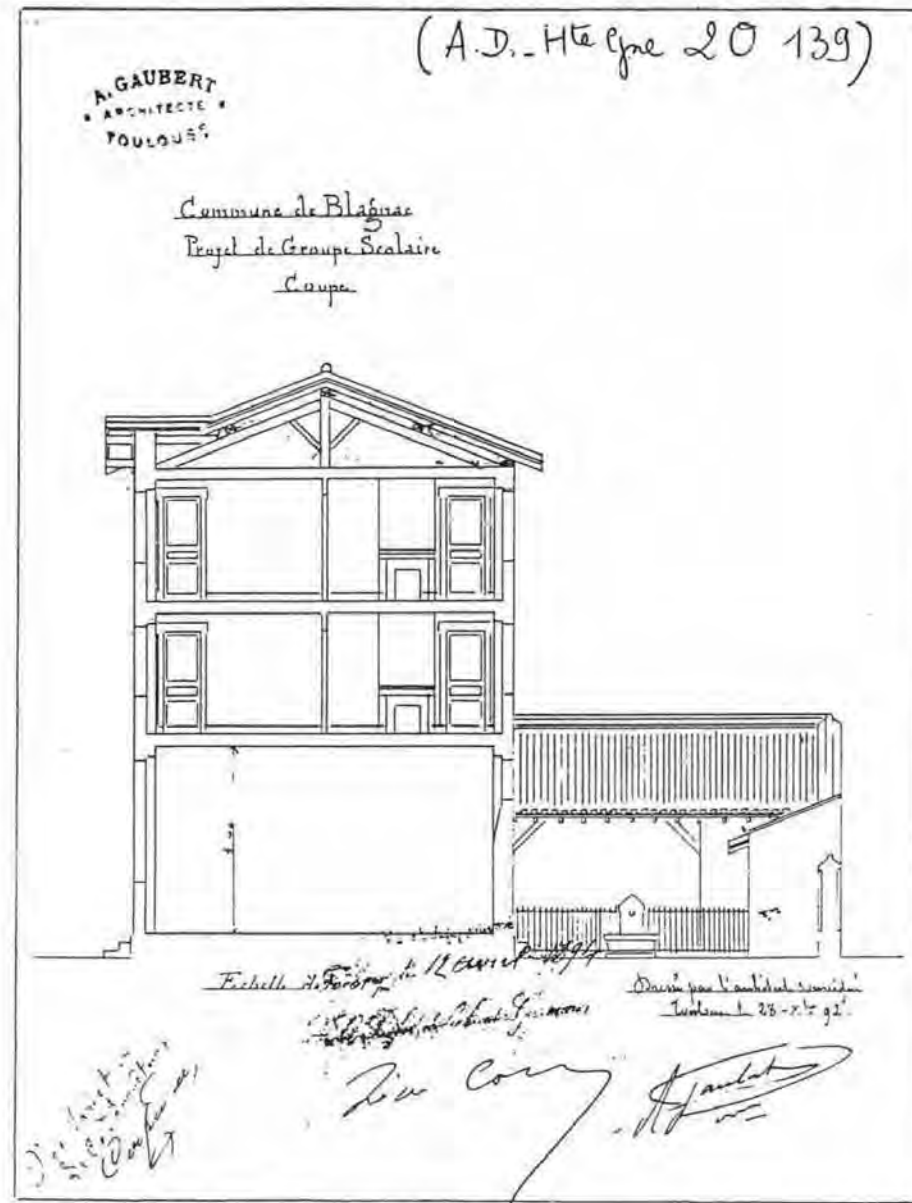
Monsieur Jean-Pierre Adrien Escande, un des héritiers par sa femme, Elisabeth Hérisson fille de François, oncle de Jeanne, essaie par une lettre datée du 6 février 1893 de dissuader la commune de Blagnac d'accepter le legs. Il prétexte "que cela ne vaut rien, rien que des charges pour la commune".

Le Conseil municipal dit que "la lettre est non avenue et autorise Monsieur le Maire de plus fort à accepter le legs et lui donne tous les pouvoirs pour arriver à ces fins".

Nouvelle lettre de tous les héritiers cette fois, en juin 1894 : ils "réclament ou une forte somme ou la remise du jardin". Mais, rétorque le Conseil



Commune de Blagnac - Projet du Groupe Scolaire - Copie du Plan Cadastral



Commune de Blagnac - Projet du Groupe Scolaire - Coupe

municipal, "le jardin et la maison ne font qu'un ensemble de propriété parfaitement clôturé... un tout indivisible. L'emplacement de la maison seule n'aurait pu suffire à la construction d'une maison d'école de filles qui compte 100 élèves, donc l'intention de la Dame Jeanne Hérisson, épouse Bégué, était nécessairement de donner à la commune tout l'immeuble : maison et jardin". Monsieur le Maire pense "que dans l'intérêt de la commune de Blagnac tout procès doit être évité, quels que soient les droits incontestables de la commune... que les frais s'élèveraient à une somme considérable que l'on peut facilement évaluer à 1000 francs". Il propose donc "d'offrir une somme de 250 francs aux héritiers à la condition expresse qu'ils se désistent de toute revendication...".

Après discussion, les Conseillers municipaux acceptent cette solution. Cette somme, prise sur les fonds restés disponibles pour la construction de l'école de filles est effectivement versée en 1899.

Les 8 et 9 juin 1899 dans un acte passé chez maître Hilariot, les héritiers de la Dame Bégué : Madame Marie Cassagne, née Hérisson, Monsieur Guillaume Hérisson, Madame Elisabeth Escande (dont nous avons déjà parlé et qui est la soeur jumelle de Marie Cassagne), Monsieur Jean Hérisson, Monsieur François Hérisson et le mineur Pierre Hérisson "déclarent avoir une parfaite connaissance du testament et ne contestent rien".

Reste Joseph Bégué, l'époux survivant qui réclame une pension alimentaire à tous les héritiers et donc à la commune de Blagnac. Le droit est de son côté d'après l'article 205 du Code Civil et la loi du 9 mars 1891 (article 2). Aussi, comme la part de l'héritage est estimé de 5 à 6000 francs, il est convenu "d'allouer une rente viagère annuelle de 125 francs, payable par trimestre, à Monsieur Joseph Bégué". La commune la lui verse (nous la voyons inscrite dans le budget) de 1897 jusqu'en 1904 (il est décédé le 6 juillet 1904). Ainsi tout est réglé autant du côté des héritiers que de l'époux de Dame Jeanne Hérisson.

Si celle-ci n'a pas été tellement heureuse durant sa vie (simple hypothèse !...) au moins aura-t-elle la reconnaissance de Blagnac qui "pour commémorer le souvenir des bienfaiteurs de la commune" donne le nom de "Place Hérisson" à l'ancienne Place du Charron (séance du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Etienne Carles, en mars 1920).

## LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Les élus blagnacais n'ont pas attendu d'avoir réglé "les différents" avec la

famille Hérisson pour commencer la réalisation de l'école de filles et enfantine. Au contraire tout va aller très vite. Nous pouvons aisément imaginer leur soulagement et leur satisfaction. Les petites filles (et les jeunes enfants) vont enfin avoir une école toute neuve et quitter le local loué par la commune "construit contre toutes les règles de l'hygiène et qui doit être abandonné au plus tôt".

Cette phrase est écrite dans la délibération du 5 février 1893. Dans cette même séance l'architecte A. Gaubert soumet au Conseil municipal "plans, coupes, façades, bordereau, détail estimatif et cahier des charges du projet du groupe scolaire".

Ce projet reviendrait d'après le devis estimatif de cet architecte à 23 300 francs à cette somme il faut ajouter 7000 francs pour l'achat de la maison Herqué, plus de 700 francs environ pour les droits de succession ou mutation du legs de Madame Bégué et de la vente Herqué soit 31 000 francs. Sur cette somme l'Etat et le Département auraient à subventionner la commune de 49%... il resterait la somme de 16 000 francs à la charge de la commune qui devrait être empruntée soit au Crédit Foncier soit à la Caisse des Retraites ou toute autre société pour être amortie en 30 ans. Cet emprunt ne serait pas une charge pour la commune qui paie en ce moment 750 francs de location..."

Le Conseil municipal donne son approbation et prie Monsieur le Maire "d'agir le plus énergiquement possible afin de faire approuver les plans par l'autorité compétente, obtenir la subvention de l'Etat et du Département, la construction de ces écoles s'imposant sous le rapport de l'hygiène, de la tenue des classes et la prompte évacuation de l'école actuelle".

En fait, c'est le Crédit Foncier qui sera choisi. Et, par un arrêté préfectoral en date du 25 avril 1894, la commune de Blagnac est autorisée à emprunter une somme de 15 530 francs au taux de 4,15%. L'Etat accorde une subvention de 11 470 francs.

Le 30 avril suivant Monsieur le Maire, Félix Debax et Messieurs Rivet et Couderc, Conseillers municipaux, se rendent dans la salle des adjudications où leur sont remis quatre paquets cachetés contenant le montant du rabais consenti par quatre entrepreneurs. La construction de l'école de filles et enfantine est estimée à 20 636,75 francs. Monsieur Jean Antoine Bentajou, entrepreneur Boulevard Lascrosses à Toulouse s'engage à faire les travaux moyennant un rabais de 7%; Monsieur Jean Baptiste Darnès, Avenue de Muret à Toulouse, consent 8% : Monsieur Jean Aussal de Blagnac 11% et

GAUBERT  
ARCHITECTE  
TOULOUSE

Commune de Blagnac  
Projet de Groupe Scolaire  
Façade

Vu et Approuvé  
Toulouse, le 18 avril 1894.  
Le Maire  
L. B. [Signature]



Echelle de 0-0'

(A.D. Haute-Garonne 20 139)

Donné pour l'autorité communale  
Toulouse le 24-4-94

[Signature]

Commune de Blagnac - Projet du Groupe Scolaire - Façade - Premier projet

enfin Monsieur Jean Baptiste Constant de Bessières 17%. C'est évidemment ce dernier qui est retenu car ses conditions sont les plus avantageuses. Il est bien entendu que préalablement à l'implantation du groupe scolaire "les constructions qui se trouvent sur cet emplacement seront démolies et les matériaux en provenant seront la propriété de l'entrepreneur".

Dans la séance du 6 août 1894, Monsieur Couderc propose au Conseil municipal "une modification d'embellissement pour la façade de l'école de filles et enfantine. Le premier plan très régulier a été approuvé, mais dans l'intérêt de la commune, la façade principale, établie sur la Place du Charron, doit embellir cette place, la principale et la plus fréquentée du village". Monsieur Gaubert, architecte, a estimé que cette décoration coûterait 1500 francs.

"Après mûre discussion", cette proposition est approuvée car cette somme "ajoutée au prix de l'adjudication souscrite par l'entrepreneur Constant n'atteindrait pas encore la somme votée par le Conseil municipal et approuvée par Monsieur le Préfet".

Le même jour, le Conseil municipal nomme une commission, composée de Messieurs Jean Rivet, Bernard Couderc, Jean Garric et Jean Bertrand Cassé, "chargée de la surveillance des travaux de la construction de la maison d'Ecoles Laiques et Enfantine qui se construit actuellement sur la Place du Charron par l'entrepreneur Constant sous la direction de Monsieur Gaubert architecte".

C'est Monsieur Bressolles, fabricant de terre cuite à Launaguët, qui fournit "les motifs d'architecture" pour la décoration :

- Un buste représentant Lacanal* .....	50F
- Un grand motif central .....	50F
- Deux motifs emblèmes latéraux à 30 F l'un.....	60F
- Trois médaillons d'après dessin à 20 F l'un .....	60F
Total avec la mise en place .....	250F

Monsieur Guiraud, marbrier Allées St Etienne à Toulouse fournit pour 164,60 francs, les plaques de marbre aux inscriptions gravées et dorées :

\* Joseph LAKANAL est né à Serres (Ariège) en 1768 et mort à Paris en 1845. Très républicain, il modifia l'orthographe de son nom LACANAL afin de se distinguer de ses frères royalistes. Elu député à la Convention en 1792, il s'occupe avec ardeur des questions d'enseignement.

- Une plaque : ECOLE
- Deux plaques : FILLES MATERNELLE
- Deux plaques : ENTREE

Le 6 février 1895, Monsieur l'Inspecteur Primaire, vient visiter le chantier et constate que le gros oeuvre est terminé. Il revient le 1<sup>er</sup> juin suivant : la maison d'école est alors pratiquement achevée, manquent les trottoirs, la conduite des eaux pluviales et le mobilier scolaire qui feront l'objet d'un devis supplémentaire. Il envoie une lettre à Monsieur le Maire: "il félicite l'administration municipale d'avoir mené à bien une si importante affaire et doté enfin la commune d'un bâtiment confortable".

A la suite, l'Inspecteur d'Académie écrit à Monsieur le Préfet : "... les plans et devis ont été fidèlement exécutés; la construction paraît présenter les meilleures garanties de solidité. Il a été fait bon emploi des fonds affectés à cet objet. Aussi la subvention départementale peut être versée dans la caisse de la commune...".

La réception provisoire des travaux a été faite le 23 mai 1895. Un an après, ce sera la réception définitive de ces mêmes travaux "dans un état de parfaite conservation".

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1895, Monsieur Allègre, menuisier à Blagnac, répare et confectionne du mobilier scolaire.

**Réparations :** 2 bureaux, 6 tableaux noirs, 14 tables.

**Neufs :** 15 tables, 1 bureau, 2 chevalets, 4 chaises, 6 bancs, des tablettes de différentes dimensions et des portemanteaux.

Tout cela a été fait en régie afin que la dépense soit moins élevée.

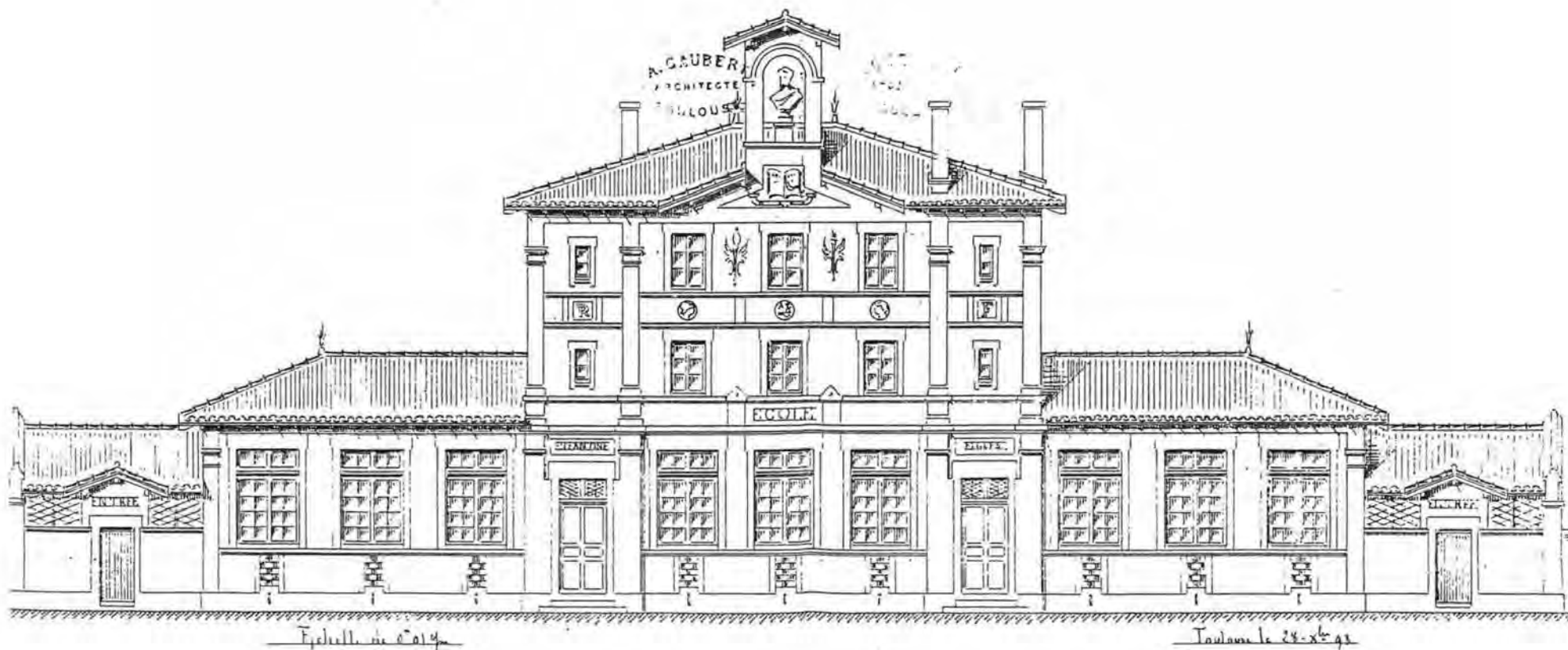
En août, ont été achetés 66 mètres de satin vert pour les tentures "pour les croisées des salles de classe" chez Monsieur Léon Chassée, marchand d'étoffe Rue Esquirol à Toulouse, et Monsieur Marrot, tapissier de Toulouse également, se chargera de les placer.

Les travaux pour le pavage autour de la maison d'école et l'écoulement des eaux pluviales, se font aussi durant le mois d'août 1895. Et le 7 septembre 1895, Monsieur le Maire propose d'inaugurer ce groupe scolaire le lendemain de la fête patronale. Une somme de 400 francs est votée pour ces deux événements : fête et inauguration. (La fête locale avait lieu, tous les ans après le 28 septembre. En 1925, considérant que le mauvais temps est souvent et

A.D. Hte Gne 20 139)



Commune de Blagnac  
Projet d'École  
Façade sur la Place (variante)



Commune de Blagnac - Projet du Groupe Scolaire - Façade sur la Place (variante) - Projet définitif

malheureusement "de la fête", le Conseil municipal décide qu'elle aura lieu désormais le dernier dimanche de septembre).

A la rentrée 1895, les fillettes ont quitté leur local mal adapté et peu hygiénique pour une école toute neuve et les jeunes enfants des deux sexes ont pu être accueillis.

Leur arrivée entraîne, en février 1896, l'emploi d'une femme de service. En effet "l'école enfantine est trop nombreuse pour que l'institutrice adjointe puisse remplir auprès des petits le rôle d'une mère de famille, certains soins ne lui incombent pas, elle est plus spécialement chargée d'ouvrir leur intelligence et de faire germer de bons sentiments dans leurs coeurs".

Le Conseil municipal approuve ces remarques venant de Monsieur le Maire et décide de désigner "une femme de service qui s'occupera exclusivement de la partie matérielle".

C'est la femme d'Antoine Garric qui est choisie avec un traitement annuel de 240 francs. Celui-ci sera porté à 300 francs à la demande de la Directrice de l'école laïque de filles : Mademoiselle Grand et "comme témoignage de satisfaction".

En avril 1896, la commune effectue le règlement des comptes.

### UNE "TRANQUILLITE" DE COURTE DUREE

Après toutes ces années, les élus blagnacais "respirent" enfin.

Mais, déjà en 1904, se pose un nouveau problème. Le 8 août 1904 le Maire, Monsieur Rivet, expose au Conseil municipal que "par application de la loi\* sur les associations religieuses, l'école congréganiste de filles, dirigée par les Soeurs de Nevers est fermée depuis le 1<sup>er</sup> août courant, que par suite un certain nombre de fillettes qui fréquentaient cet établissement viendront grossir l'effectif de l'école laïque. Le contingent actuel de la classe enfantine est de 70 élèves, il sera de 85. Il convient donc d'emménager une 2<sup>e</sup> salle dans le préau couvert...".

Les enfants de 2 à 4 ans seront dans cette 2<sup>e</sup> salle, aux bons soins de la femme de service et les enfants de 4 à 7 ans resteront avec l'institutrice.

Le préau couvert de l'aile gauche va être fermé complètement. Le montant des travaux s'élève à 1000 francs et la commune reçoit une subvention de 300 francs.

\* Loi du 7 juillet 1904 qui interdit les congrégations enseignantes

Le 17 juin 1911, le Préfet avise, par écrit, les élus blagnacais qu'il considère les logements des deux adjointes "insuffisants". Le logement de l'une qui a 2 enfants n'a que 2 pièces à feu, la 3<sup>e</sup> est plus grande mais ne possède pas de cheminée. Celui de l'autre est encore plus petit, mais l'institutrice "s'en plaint moins parce que son enfant n'a pas vécu et que son mari sous-officier à Toulouse ne peut faire à Blagnac que de brèves apparitions". Ces logements répondent bien au décret du 25 octobre 1894 "quant au nombre de pièces mais pas à cause de l'exiguïté". Et le Préfet de conclure qu'il serait préférable "de ne faire qu'un logement avec les deux et de donner une indemnité à l'une ou l'autre des adjointes".

En novembre 1912, Monsieur Jean Barres, Conseiller municipal "a été frappé par l'état déplorable dans lequel se trouve l'école enfantine... la santé des jeunes enfants est mise en péril. La salle est trop petite, l'aération se fait mal et les règles les plus élémentaires de l'hygiène scolaire sont absolument méconnues". Il propose d'utiliser une dépendance de la maison d'école pour reconstruire une nouvelle classe : "l'administration avisera"(!).

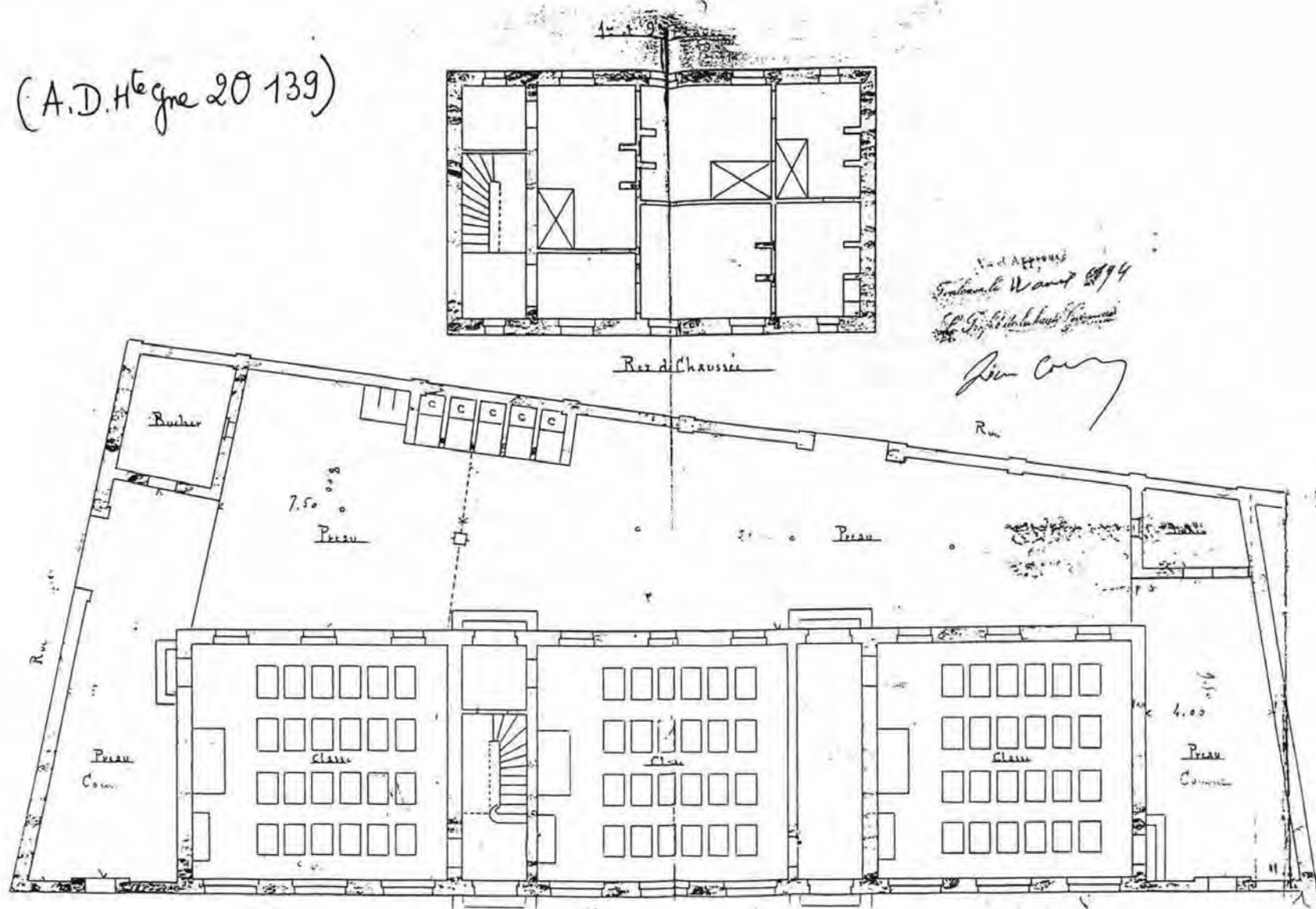
Les années passent, le nombre d'élèves s'accroît. Il faut faire preuve d'ingéniosité pour trouver des locaux.

En 1930-31, la construction d'une école maternelle est prévue dans le jardin contigu à l'école de garçons. Puis une autre solution est envisagée : laisser l'école maternelle dans les locaux de l'école de filles et construire cette dernière sur le terrain près de l'école de garçons. Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire n'est pas tellement d'accord et dans une lettre du 9 juillet 1931 il se demande "si le Ministère acceptera facilement de voir transformer en école maternelle une école de filles dont la cour de récréation est si exiguë et si mal orientée et dont la situation est vraiment mauvaise..." Il conseille "de construire tout le groupe scolaire sur le nouvel emplacement..." Mais c'est bien une école de filles qui va être construite, et cela est une autre "histoire" que vous contera Madame Jeannette Weidknet...

L'école maternelle, restée Place Hérisson, deviendra autonome à la rentrée 1957, sous la direction de Madame Pigeard et fermera définitivement ses portes aux jeunes élèves en 1972 à cause de nombreuses pétitions des parents et des enseignants.

Le Maire, Monsieur J.L. Puig, avait fait effectuer des travaux, notamment le remplacement des planchers et une ancienne directrice pense que les critiques étaient justifiées mais un peu exagérées car "ce n'était pas un

(A.D. Hégny 20 139)



Commune de Blagnac - Plan intérieur du Groupe Scolaire

immonde taudis, comme on qualifiait cet établissement, simplement les locaux ne convenaient pas du tout à une école maternelle".

## AUJOURD'HUI

Les abords de ce bâtiment ont été emménagés. Une jolie petite place a remplacé la cour de récréation. A l'intérieur, les salles, peintes de couleur claire, accueillent diverses associations culturelles ou autres.

Même amputé d'une partie de ses ailes, même dépouillé de quelques ornements, cet édifice est représentatif de l'architecture de la fin du siècle dernier, et, de plus, il est le seul "monument" de cette époque à Blagnac.

Ne passons pas Place Hérisson sans lui jeter "un coup d'oeil". Il nous parlera de ces hommes et de ces femmes qui croyaient profondément en la République et en cette Ecole publique, gratuite, fraternelle, laïque car tolérante et donnant à chacun les mêmes droits d'accéder au savoir sans distinction de condition ou de confession.

C'est bien de cette Ecole dont rêvait déjà Condorcet et à laquelle nos contemporains restent attachés.

Suzanne BERET  
Janvier 1994

Je remercie à nouveau toutes les personnes qui m'ont fourni des renseignements, en particulier, Soeur Marie du Christ Roi du Monastère de Blagnac, le Docteur Contie, Monsieur J.L. Rocolle et de nombreux enseignants.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac  
- Délibérations du Conseil Municipal  
- Série M : Bâtiments communaux...  
- Série R : Correspondance relative aux écoles...  
- Série E : Registres paroissiaux et Etat civil  
- Plan cadastral 1867  
Archives départementales de la Haute-Garonne  
- Série 0 : 20 139

Bulletins des Lois

Annales des Cisterciennes du Monastère de Blagnac, consultées par Soeur Marie du Christ Roi

Testament de Jeanne Hérisson (Maître J. Andrieu à Toulouse)

Cartes postales prêtées par Mlle Louise Samazan, Mr Robert Espanol et la famille Carrat.

BADINTER S et R., "Condorcet", Paris, Fayard 1989

BRUNO G., "Le tour de France par deux enfants" Paris, Belin 1877, réédition 1977.

ECHÉ G., "Blagnac, Ville et Village", Toulouse, Eché 1985

LAVIGNE B., "Histoire de Blagnac" Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978.

OZOUF J., "Nous les maîtres d'école", Paris, Gallimard 1973

OZOUF M., "L'école, l'Eglise, et la République, 1871-1914", Paris, Colin 1963, réédition 1982.

OZOUF J. et M., "La République des Instituteurs", Paris, Gallimard. Le seuil 1992.

Ouvrage collectif, "La vie populaire en France du Moyen-Age à nos jours", Paris, Diderot 1966.